



DÉCLARATION

Compte tenu de la situation critique dans laquelle se trouve le pays, le KMF/CNOE, Educateur des citoyens, observateur des élections et de la vie Publique, fait la déclaration suivante :

Sur la Destitution du Président

En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, la pleine jouissance de chaque institution des pouvoirs qui leur sont accordés par la Constitution est garante de la Démocratie. En ce sens, le respect des Lois par tous est primordial et tout élu qui se respecte devrait observer un comportement exemplaire.

Pour le KMF/CNOE, il est important de laisser statuer librement la Haute Cour Constitutionnelle, instance compétente en l'absence de la Haute cour de Justice (Art 167 al 2 de la Constitution), sans qu'elle ne soit sujette à aucune influence, d'aucune des parties, ni des citoyens, ni de la communauté internationale. Que la décision prise par cette instance soit acceptée et respectée.

Gestion des affaires publiques

La politique reprend incontestablement le dessus sur la gestion des affaires publiques. On rencontre souvent des situations où la neutralité de l'administration est compromise, et d'autres où se confondent cérémonies de partis politiques et cérémonies d'Etat

Nous interpellons les responsables sur l'importance de marquer la distinction entre les activités que les élus exercent tant qu'ils sont représentants de partis et tant qu'ils sont hommes d'Etat.

Apaisement

Le KMF/CNOE réitère l'importance du rapprochement et du dialogue pour éviter l'éclatement d'un conflit. Nous tenons cependant à mettre le point sur le fait que la teneur et le droit d'exercice des pouvoirs conférés par la Constitution à chaque institution ne peuvent faire l'objet de « marchandage ». Ceci pour assurer l'effectivité de la séparation des pouvoirs.

Communales

Le KMF/ CNOE réitère l'importance de la tenue des Communales pour assurer la participation effective des citoyens au développement.

Malgré les circonstances, rien ne doit entraver la poursuite du processus.

Par ailleurs, nous sommes actuellement à 50 jours de la date prévue des élections mais les « explications » sur la réglementation de l'avant/pendant/ campagne demeurent floues. Nous faisons ainsi appel à l'organe de gestion des élections pour prendre les mesures nécessaires en ce sens afin de faire bénéficier tous les intéressés, au niveau national, d'une même qualité d'information. Nous attendons ainsi que soit facilitée l'implication de chacun et que tout risque de débandades en ces périodes soit évité. Nous rappelons en outre que les listes des bureaux de vote et la liste électorale arrêtée devraient être mises à disposition des électeurs pour que ceux-ci puissent vérifier à l'avance les informations qui les intéressent.

Enfin, il est primordial, en cette période qui précède les fêtes de la commémoration de l'indépendance et dans l'attente de la tenue des Communales, de maintenir un climat d'apaisement. Nous incitons les responsables à tous les niveaux d'œuvrer pour le maintien du calme.

Pour conclure,

Seuls le respect des Lois et la redevabilité entre les élus et envers le peuple peuvent garantir la stabilité politique.

Antananarivo, le 10 juin 2015

Pour le KMF/CNOE
Le Bureau National